

Commissaires aux comptes associés

Fabien LECONTE
David LEMIERE
Cyril LENORMAND
Frédéric LETERRIER

**ASSOCIATION TRAVAIL EMPLOI
FORMATION DU CINGAL
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
3, route de Fontenay le Marmion
Lieu-dit les Riffets**

14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**ASSOCIATION TRAVAIL EMPLOI
FORMATION DU CINGAL
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**
3, route de Fontenay le Marmion
Lieu-dit les Riffets
14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Travail Emploi et Formation du Cingal** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la page 23 dans la note intitulé « Faits caractéristiques de l'exercice », au paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe des comptes annuels à la page 23 dans la note intitulé « Faits caractéristiques de l'exercice », relatif au plan de redressement judiciaire du 4 mars 2019 ainsi qu'aux pages 23 et 24 dans la note intitulé « Introduction », au paragraphe « Changement de méthode comptable » relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

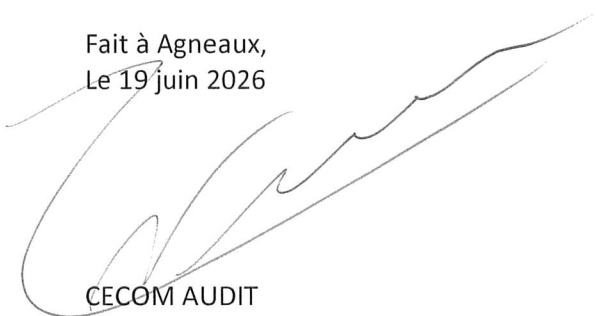
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agneaux,
Le 19 juin 2026



CECOM AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Représentée par Frédéric LETERRIER
Commissaire aux comptes associé

BILAN - ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			Valeur au 31/12/2024
	brute	amort. & dépréc.	nette	
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, ...	3 693,97	3 693,97		
Autres immobilisations incorporelles	48 000,00	2 991,67	45 008,33	45 608,33
Immob. incorp. en cours, avances et acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Constructions	206 847,81	100 779,59	106 068,22	118 060,49
Installations techniques, matériel et outillages ...	161 915,23	140 644,28	21 270,95	27 628,34
Autres immobilisations corporelles	245 717,47	171 555,16	74 162,31	90 036,17
Immob. corporelles en cours, avances et acptes				
Biens reçus legs /donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	1,53		1,53	1,53
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 890,00		10 890,00	6 740,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	685 066,01	419 664,67	265 401,34	296 074,86
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et cptes rattachés	38 556,13		38 556,13	19 899,15
Créances reçues par legs ou donations				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 563,78		11 563,78	2 859,81
Autres créances	75 788,02		75 788,02	53 755,64
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme, jetons détenus				
Disponibilités	76 228,22		76 228,22	50 617,09
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	202 136,15		202 136,15	127 131,69
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement emprunts (IV)				
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	887 202,16	419 664,67	467 537,49	423 206,55

visé par le
commissaire aux comptes

BILAN - PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-79 775,76	14 767,42
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 180,68	-94 543,18
Situation nette (sous-total)	-69 595,08	-79 775,76
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	82 176,47	114 979,66
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 12 581,39	35 203,90
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	8 676,32	
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II) 8 676,32	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS	(III)	
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		98 148,00
Emprunts et dettes financières diverses	81 359,83	
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	25 384,93	8 700,40
Fournisseurs, factures non parvenues	15 624,56	20 438,20
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	32 573,14	38 148,89
Personnel et comptes rattachés	112 938,37	47 392,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	178 398,95	175 174,75
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	(IV) 446 279,78	388 002,65
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 467 537,49	423 206,55

visé par le
commissaire aux comptes

COMPTES DE RÉSULTAT

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	397 314,24	307 333,51	89 980,73	29,28
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	208 514,85	198 751,92	9 762,93	4,91
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	810 385,28	744 490,35	65 894,93	8,85
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 000,00		4 000,00	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	994,66	29 678,23	-28 683,57	-96,65
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 421 209,03	1 280 254,01	140 955,02	11,01
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	279 545,30	245 358,72	34 186,58	13,93
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	12 397,90	14 729,77	-2 331,87	-15,83
Salaires	957 317,90	983 490,56	-26 172,66	-2,66
Cotisations sociales	102 229,86	87 520,14	14 709,72	16,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	45 643,94	38 664,15	6 979,79	18,05
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	8 676,32		8 676,32	
Autres charges	3 098,89	2 796,87	302,02	10,80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 408 910,11	1 372 560,21	36 349,90	2,65
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	12 298,92	-92 306,20	104 605,12	113,32

visé par le
commissaire aux comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		0,05	0,05		
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	0,05	0,05		
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		2 118,29	1 256,88	861,41	68,54
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	2 118,29	1 256,88	861,41	68,54
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	-2 118,24	-1 256,83	-861,41	-68,54
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	10 180,68	-93 563,03	103 743,71	110,88
Produits exceptionnels	(V)		21 500,00	-21 500,00	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		22 480,15	-22 480,15	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		-980,15	980,15	100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	1 421 209,08	1 301 754,06	119 455,02	9,18
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	1 411 028,40	1 396 297,24	14 731,16	1,06
EXCÉDENT OU DÉFICIT		10 180,68	-94 543,18	104 723,86	110,77
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		10 180,68	-94 543,18	104 723,86	110,77

visé par le
commissaire aux comptes

SOMMAIRE ANNEXE

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Donations temporaires d'usufruit	Non applicable
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non significative
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non significative
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Non applicable
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Non applicable
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Non applicable
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Concours publics et subventions	Non applicable
Engagements	Produite
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Non applicable
Origine des ressources	Non applicable
Ventilation des ressources	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Produite
Crédits d'impôts	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Non applicable
Les effectifs	Non applicable
Autres informations	Non applicable
Commentaire	Produite

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

L'objet social de l'entité est :

L'association Travail Emploi Formation du Cingal est une association d'insertion par l'activité économique, elle bénéficie d'une aide aux postes versée par l'état.

L'ensemble des projets soutenus dans le domaine de la transition professionnelle tourne autour de 4 axes principaux :

- Accompagner les démarches de recherche d'emploi.
- Aider aussi bien les jeunes que les adultes en difficulté dans leur transition professionnelle.
- Favoriser la transition professionnelle de personnes étrangères
- Soutenir la formation professionnelle, véritable levier de la transition professionnelle, en particulier pour les personnes sans diplôme ou en reconversion.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'association intervient en Normandie à travers trois structures.

- L'association intermédiaire, le TEF du Cingal :

Agrée pour 5.36 ETP à fin 2025, la finalité est l'insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi. L'AI effectue un «prêt de main d'œuvre» à titre onéreux, en mettant son salarié à la disposition d'un utilisateur : particulier, association, collectivité locale, entreprise.

- Les ateliers chantier d'Insertion (ACI) :

Ils ont pour missions d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement ainsi que la formation par le travail en vue d'une transition professionnelle durable.

- Le chantier d'insertion, VETIFER du Cingal :

Agrée pour 11.45 ETP, l'ACI est une recyclerie et friperie créée en 2010 qui propose différents services : friperie, blanchisserie, repassage, retouche

- Le chantier d'insertion, Le Cingal RESPIRE :

Agrée pour 15.1 ETP, l'ACI permet de récupérer des meubles, outils et objets électroménager qui vont ensuite être réparés et réhabilités afin d'être revendus.

visé par le
commissaire aux comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 467 537,49 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 10 180,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 28/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Réorganisation des activités :

Prise à bail d'un nouveau local à Saint André sur Orne en novembre 2024, premier loyer et ouverture au public en janvier 2025 ;

Transfert de l'activité Vetifer située dans le bourg de Bretteville sur Laize jusqu'en mars 2025 à la boutique de la ressourcerie Respire à Bretteville sur Laize ;

Ouverture, en septembre 2025, de Respire Bourg, dédiée aux jeux, jouets et équipements de puériculture.

Continuité d'exploitation

Les mesures de redressement engagées à la fin de l'exercice 2024 ont permis à l'association de dégager un résultat excédentaire au titre de l'exercice 2025. La réorganisation de l'activité se poursuit conformément aux orientations définies par les dirigeants.

Toutefois, les tensions de trésorerie anticipées dans les prévisions financières se sont matérialisées au cours de l'exercice.

Dans ce contexte, le commissaire aux comptes a mis en œuvre une procédure d'alerte le 2 septembre 2025. Les mesures présentées par l'association n'ayant pas permis d'apporter une réponse satisfaisante, cette procédure a été poursuivie jusqu'à sa dernière phase en décembre 2025.

Afin de préserver les équilibres financiers de l'association, les dirigeants ont sollicité auprès du mandataire judiciaire le report de l'échéance du plan de redressement prévue en décembre 2025 ainsi qu'un rééchelonnement des échéances restantes. L'audience appelée à statuer sur cette demande est fixée au 19 juin 2026.

Par ailleurs, l'association a obtenu de ses principaux créanciers financiers, notamment France Active et la Région, un report des échéances d'emprunt. Les accords conclus au début de l'année 2026 prévoient une suspension des remboursements pour une durée de six mois, de janvier à juin 2026.

Au regard de ces éléments et des actions engagées par les dirigeants pour assurer la pérennité de l'association, les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Toutefois, une incertitude demeure quant à la capacité de l'association à rembourser ses dettes futures, pouvant remettre en cause la continuité d'exploitation de l'association.

Par conséquent, les dirigeants demeurent néanmoins vigilants quant à l'évolution de la situation financière et de la trésorerie de l'association.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Changement de méthode comptable :

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Information pertinente et nécessaire à la compréhension des changements de présentation

Au niveau du compte de résultat :

Les quote-parts de subventions reprises au compte de résultat, initialement comptabilisées en 2024 au compte 758100, continuent de figurer en N-1 sur la ligne « Autres produits ». Leur montant total s'élève à 25 337,42 €.

En 2025, ces reprises sont enregistrées au compte 747000 et présentées sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation », pour un montant de 12 803,19 €.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions	20,00	
Installations techniques		8 à 10
Matériels outillages et industriels		2 à 10
Matériels outillages		2 à 10
Installations générales		4 à 10
Matériel de transport		3 à 5
Matériel de bureau		3 à 5
Mobilier		5 à 8

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Les temps passés par les membres du conseil d'administration pour la gouvernance de l'association ne sont pas valorisés.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	51 693,97		
TOTAL	51 693,97		
Immobilisations corporelles			
Terrains	8 000,00		
Constructions sur sol propre	174 369,67		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	32 478,14		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	161 915,23		
Installations générales, agencements et aménagements divers	110 168,14		6 821,40
Matériel de transport	78 595,52		4 000,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	46 132,41		
TOTAL	611 659,11		10 821,40
Immobilisations financières			
Autres participations	1,53		
Prêts et autres immobilisations financières	6 740,00		4 950,00
TOTAL	6 741,53		4 950,00
TOTAL GENERAL	670 094,61		15 771,40

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			51 693,97	
TOTAL			51 693,97	
Immobilisations corporelles				
Terrains			8 000,00	
Constructions sur sol propre			174 369,67	
Constructions inst. générales, agencements			32 478,14	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			161 915,23	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			116 989,54	
Matériel de transport			82 595,52	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			46 132,41	
TOTAL			622 480,51	
Immobilisations financières				
Autres participations			1,53	
Prêts et autres immobilisations financières		800,00	10 890,00	
TOTAL		800,00	10 891,53	
TOTAL GENERAL		800,00	685 066,01	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Virement de l'actif circ.	Ventilation acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencets divers	6 821,40			6 821,40		
Matériel de transport	4 000,00				4 000,00	
TOTAL	10 821,40			6 821,40	4 000,00	
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	4 950,00			4 950,00		
TOTAL	4 950,00			4 950,00		
TOTAL GENERAL	15 771,40			11 771,40	4 000,00	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 085,64	600,00		6 685,64
TOTAL			6 085,64	600,00		6 685,64
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			65 543,59	8 718,49	0,05	74 262,03
Const. inst. gén., agencts			23 243,73	3 273,83		26 517,56
Inst. tech., mat. et out. industriels			134 286,89	6 357,40	0,01	140 644,28
Inst. générales, agencts divers			61 861,97	11 154,25		73 016,22
Matériel de transport			41 240,16	12 723,10		53 963,26
Matériel de bureau, informatique			41 757,77	2 817,91		44 575,68
TOTAL			367 934,11	45 044,98	0,06	412 979,03
TOTAL GENERAL			374 019,75	45 644,98	0,06	419 664,67

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	600,00		600,00		
TOTAL	600,00		600,00		
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol propre	8 718,49		8 718,49		
Constructions inst. générales, agencements	3 273,83		3 273,83		
Inst. tech., matériels et outillages industriels	6 357,40		6 357,40		
Installations générales, agencements divers	11 154,25		11 154,25		
Matériel de transport	12 723,10		12 723,10		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 817,91		2 817,91		
TOTAL	45 044,98		45 044,98		
TOTAL GENERAL	45 644,98		45 644,98		

ETAT DES CRÉANCES**ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	10 890,00		10 890,00
Actif circulant			
Autres créances clients	38 556,13	38 556,13	
Divers	29 700,00	29 700,00	
Débiteurs divers	46 088,02	46 088,02	
TOTAL	125 234,15	114 344,15	10 890,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	75 788,02
TOTAL	75 788,02

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	14 767,42			94 543,18	-79 775,76
Excédent ou déficit de l'exercice	-94 543,18		10 180,68	-94 543,18	10 180,68
Subventions d'investissement	114 979,66			32 803,19	82 176,47
TOTAL	35 203,90		10 180,68	32 803,19	12 581,39

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	81 359,83	11 703,44	69 656,39	
Fournisseurs et comptes rattachés	41 009,49	41 009,49		
Personnel et comptes rattachés	112 938,37	112 938,37		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 469,14	32 469,14		
Autres dettes	178 398,95	178 398,95		
TOTAL	446 175,78	376 519,39	69 656,39	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 935,43			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF**CHARGES À PAYER**

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	147,26
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 624,56
Dettes fiscales et sociales	59 019,33
Autres dettes	178 398,95
TOTAL	253 190,10

VENTILATION DES RESSOURCES

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Prestations AI	208 514,85	198 751,92
Ventes - prestations Respire et Vetifer	397 314,24	307 333,51
Subventions	177 921,56	62 355,03
Aides au poste	619 660,53	682 135,32
Quote part de subventions virées au compte de résultat	12 803,19	25 337,42
Autres produits	4 994,71	25 840,86
TOTAL	1 421 209,08	1 301 754,06
Cette information est-elle complète ?	Oui	

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaires aux comptes comptabilisés en 2025 s'établit à 4.376,80 € contre 4.352 € en 2024.

COMMENTAIRE

Amende routière

L'association est redevable d'une amende routière de 1 875 €, majorée de 282,38 € de frais d'huissier, pour non-désignation du conducteur d'un véhicule ayant commis une infraction. La désignation aurait toutefois été effectuée mais non traitée par les services de l'État. La situation étant en cours de régularisation, aucune provision pour risque n'a été constatée.

Événement postérieur à la clôture

Une ancienne salariée a adressé, par courrier d'avocat en mai 2026, une réclamation relative à des heures supplémentaires estimées à environ 13 k€ ; aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2025.